



COMMUNE DE RIMBACH PRES MASEVAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 septembre 2022 RIMBACH PRES MASEVAUX

Sous la présidence de M. Michel DALLEY, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

Présents : M. Michel DALLEY, Maire, MM. Antoine GROSJEAN, Didier KESSLER, Benoît BINDLER, Adjoint, Mmes Angélique BEHRA, Charline FLUHR et Denise ZUSY, MM. Francis GRANKLATEN, Raphaël HANS, Frédéric WELKER, conseillers.

Absents excusés : MM. Fabrice DENECHAUD et Francis GRANKLATEN

Procuration : M. Fabrice DENECHAUD à M. Didier KESSLER
M. Francis GRANKLATEN à M. Michel DALLEY

Secrétaire de séance : Mme Charline FLUHR

Date de convocation : 05 septembre 2022

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 30 juin 2022,
2. Transfert de crédit, budget principal,
3. Documents d'urbanisme,
4. Factures,
5. Divers.

POINT 1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – TRANSFERT DE CREDIT, BUDGET PRINCIPAL

M. le maire explique que la commune doit régler 2 factures qui n'étaient pas forcément prévues et qu'elle doit procéder à un transfert de crédits sur le compte adéquat.

Après délibération, le conseil municipal, décide à 10 voix pour dont 2 procurations et 1 abstention, les augmentations de crédits et le transfert de crédits ci-dessous :

Section	Sens	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	R	10222	FCTVA	+	5 282,53€
I	D	20422	Bâtiments et installations	+	5 282,53€
I	D	2151	Réseaux de voirie	-	589,09€
I	D	20422	Bâtiments et installations	+	589,09€

POINT 3 – DOCUMENTS D'URBANISME

Certificats d'urbanisme

Me KLEIN (Section 02 Parc 77 et 78, 5 rue du Belacker F0006)	Instruit
Me MAUPOMÉ (Section 09 Parc 65 et 101, 21 rue d'Ermensbach F0007)	Instruit
Me SIFFERT-KLUSKA (Section 02 Parc 20, 10 rue des Fleurs F0008)	En cours
Me MAUPOMÉ (Section 09 Parc 29,52,56 et 161/54, 1 rue Eichberg F0009)	En cours

Déclarations préalables

M. DJAN Michel, 12 rue Principale (Pose panneaux photovoltaïques F0012)	Accepté
Mme ILTIS Laurence, 1 rue du Riedelsbourg (Ravalement façades, rénovation balcons F0013)	En cours
M. PELLEGRINI Adrien, 16B rue Saint Nicolas (Pergola adossée à la maison F0014)	En cours

Permis de construire

M. et Mme FRITZ Olivier, 39D rue d'Ermensbach (Extension maison d'habitation F0004)	Accepté
---	---------

POINT 4 - FACTURES

POINT 5- DIVERS

Fête des aînés :

M. le maire propose de faire un tour de table afin de connaître la position de chacun quant à une éventuelle reprise de cette fête traditionnellement organisée en décembre pour les personnes âgées de la commune. En effet, à cause de la crise sanitaire, cela fait 2 années qu'elle n'a pas pu avoir lieu.

Chacun s'exprime et la tendance est « Oui pour organiser cette fête cette année si la situation le permet ! »

Afin de ne pas se retrouver pris de court si la situation sanitaire se dégrade, il est proposé de prévoir 2 options et de faire le point afin de valider l'une d'entre elle 1 mois avant la fête.

La première option étant de maintenir la fête des personnes âgées et la deuxième option, la distribution de colis gourmands comme les 2 dernières années.

La question se pose également pour les vœux du Maire qui n'ont pas pu avoir lieu non plus depuis 2 ans. Mais il est plus facile de l'annuler au dernier moment si besoin. A voir également 1 mois avant.

Location foyer rural en période hivernale :

La question de la continuité de la location de la salle du foyer rural en période hivernale se pose. En effet, le prix du fioul étant en forte augmentation combinée à une isolation thermique à refaire, est-il préférable de laisser le foyer fermé durant l'hiver et de ne pas proposer de location ?

Lors de la dernière assemblée générale de l'association de gestion du foyer rural, il a été voté une augmentation du prix de la location de la salle à partir de l'été 2022.

Devenir des BERS :

Il est proposé de convoquer l'association des Scouts de France de Mulhouse en mairie afin de connaître leur optique par rapport à la Basse Bers. Quels seraient leurs projets ? Et sont-ils encore intéressés ? Une commission interne au conseil municipal sera créée afin d'avancer sur ce sujet.

Travaux École :

La serrure de la porte d'entrée est hors service. Elle sera changée et par la même occasion, mise aux normes de sécurité car la loi anti-terroriste ainsi que la sécurité incendie impose que la serrure soit verrouillée lorsque les enfants sont dans la classe et déverrouillable rapidement de l'intérieur en cas de sortie précipitée.

Les 2 appartements situés dans le même immeuble que l'école sont également concernés.

Un devis a été établi et accepté.

Conseil de Fabrique :

Vu les coûts élevés de l'énergie, il est évoqué la possibilité de faire la messe du jeudi dans un autre endroit. Le conseil municipal s'interroge sur le fait de mettre disposition un bâtiment public pour un culte par rapport à la laïcité. La petite chapelle à Ermensbach serait la solution, le lieu étant propice à une messe rassemblant peu de monde et de plus, le chauffage est payé par la commune.

Anniversaire de M. STUDER :

M. STUDER, doyen du village fêtera ses 100 ans le 25 septembre prochain. Chaque membre du Conseil municipal est invité à faire une proposition de cadeau.

Problème de stationnement à la ferme du Riesenwald :

Seuls les véhicules qui souhaitent se rendre à la ferme auberge du Riesenwald sont autorisés à circuler sur le chemin du Riesenwald mais malgré cette restriction, il y a beaucoup de voitures qui se garent sur le parking prévu pour les clients de la ferme auberge afin de partir se balader en montagne.

Les brigades vertes sont habilitées à verbaliser les véhicules en infraction. Avant de verbaliser les véhicules, les agents de la brigade verte se rendent à la ferme auberge afin de vérifier que les véhicules stationnés sont des clients de la ferme. Mais il arrive parfois que certains clients ne sont plus à la ferme et sont partis se balader.

Comment différencier alors un véhicule qui part se promener et un véhicule qui stationne pour aller manger à la ferme auberge ?

Il est proposé comme solution, la délivrance d'un macaron payant aux consommateurs de la ferme auberge par les propriétaires, remboursable lorsque les clients partent.

Ou alors, créer une zone bleue.

Ou créer un parking réservé à la clientèle de la ferme avec accès restreint et contrôlé.

Le Conseil municipal attend le retour des propriétaires de la ferme auberge du Riesenwald afin de trouver la meilleure des solutions.

Tour de table :

Chaque conseiller qui souhaite s'exprimer peut le faire.

L'accès en vélo à la rue Saint Nicolas restera possible par le sens interdit en bas de la rue. Des panneaux seront mis en place dans ce sens et un panneau voie sans issue sera installé en haut et en bas de la route. Enfin, afin d'interdire l'accès aux véhicules non autorisés, un poteau bien visible rouge et blanc sera installé au milieu de la route. La commune aura la possibilité de lever ou de baisser ce poteau pour faciliter l'accès des secours et du chasse-neige dans la rue.

Réception courriers :

M. le maire lit 2 courriers réceptionnés cet été qui émanent de promeneurs.

Le 1^{er} courrier concerne des nuisances sonores qui venaient de l'auberge du Neuweiher un dimanche. Apparemment, un concert y été organisé ce qui provoquait pas mal de bruit autour du lac et aux environs selon la personne. Effectivement, cela peut être dérangement mais la commune qui lui a répondu dans ce sens, lui a tout de même précisé que l'auberge du Neuweiher se trouvait sur le ban communal d'Oberbruck et qu'il serait bon de s'adresser à la mairie de la commune d'Oberbruck..

Le 2^{ème} courrier concerne cette fois-ci des nuisances lumineuses. Une habitante de Mulhouse a été choquée de voir autant de lampadaires allumés dans le village. Que cela est inutile car nous sommes loin de la mauvaise fréquentation des villes...

Notons que la commune a déjà participé à la manifestation 'Le jour de la Nuit » et avait éteint tous les lampadaires de la commune toute une nuit. Cela avait suscité quelques observations de la part des habitants. La commune souhaite tout de même renouveler l'opération cette année 2022. Elle aura lieu dans la nuit du samedi 15 octobre.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h20

Le Maire,
Michel DALLET

